



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°30-2023 – 5 octobre 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

SORTIR DU « NO MAN'S LAND »

Les négociations sociales 2023 avec l'Ucanss ont tourné (au sens figuré) à une « guerre » des positions.

La demande de suspension des négociations en l'attente d'un nouvel arbitrage plus favorable, sollicitée par l'intersyndicale, a eu pour seule réponse le dépôt en l'état à la signature des textes des 1,5% et de la prime de partage de la valeur.

C'est ce point de rupture qui cristallise aujourd'hui la position de l'intersyndicale toujours en défense d'une valeur du point significative, d'un complément financier sur le contrat santé et sur une enveloppe classifications à la hauteur des ambitions de chacun. Le communiqué de presse et la demande de RDV auprès de Madame la Première Ministre en reprennent le détail.

Le dialogue doit reprendre avec une autre méthode plus prospective sur les 3 revendications. L'échec de compréhension est aussi dû au cloisonnement des négociations salariales, complémentaires santé et classifications dont le sort et l'arbitrage ministériel sont somme toute communs.

Arrêtons « le massacre et la guerre des tranchées ». L'employeur doit revenir avec une autre méthode et surtout des solutions « sonnantes et trébuchantes » (définition : désigne une pièce qui a été pesée, et dont le poids correspond bien à la valeur).

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG Sortir du « no man's land »
Page 2 : Conseil national du SNFOCOS Retour sur les 26 et 27 septembre derniers à Marseille
Pages 3 et 4 : ARS Retour sur la journée ARS organisée à la Confédération FO le 28 septembre
Page 5 : Branche Recouvrement Flotte automobile Praticiens Conseils Un effet de manche de la CGC pour un marché de dupes
Pages 6 et 7 : INC Maladie du 29 septembre 2023 Déclaration préalable du SNFOCOS
Page 8 : Tract intersyndical Mobilisation du 13 octobre 2023
Page 9 : Journée nationale des Aidants le 6 octobre Observatoire OCIRP Tables rondes
Page 10 : Baromètre 2023 Santé des salariés et qualité de vie au travail Le Comptoir Malakoff Humanis Agenda

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

CONSEIL NATIONAL DU SNFOCOS

RETOUR SUR LES 26 ET 27 SEPTEMBRE DERNIERS À MARSEILLE

Le Conseil National du SNFOCOS s'est réuni à Marseille la semaine dernière. Plus de 60 délégués se sont réunis à l'UD 13. L'occasion pour le SNFOCOS de revenir sur les combats passés et à venir depuis la dernière instance en avril dernier. La question des salaires a été au cœur des prises de parole de nos camarades tout comme la dégradation des conditions de travail quels que soient la Branche ou le métier concernés (Travailleurs sociaux, Inspecteurs du Recouvrement, personnel des UGECAM, ...). Notre Secrétaire Général est revenu sur l'importance du travail de terrain pour contrer les attaques de l'employeur qui au travers des COG pèsent fortement sur les conditions de travail et le moral des personnels (effectifs, rendu de m2,...). Nous devons rester vigilants et mobilisés.

Retrouvez l'album photos de cette instance [ici](#).



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

RETOUR SUR LA JOURNÉE ARS ORGANISÉE À LA CONFÉDÉRATION FO LE 28 SEPTEMBRE DERNIER

Les camarades des ARS, public et privé, se sont réunis ce 28 septembre 2023 à la Confédération FO, la dernière rencontre de ce type remontant à 2019.

La journée fut introduite par l'intervention d'Eric Gautron, secrétaire confédéral en charge de la Protection Sociale, qui a rappelé qu'il avait commencé son activité syndicale au sein de l'ARS Champagne Ardenne. Il s'est félicité qu'on puisse organiser de telles journées réunissant camarades du public et du privé qui bien qu'ils n'aient pas le même statut, ni les mêmes rémunérations ni même la même culture appartiennent à la même maison.

Il est revenu brièvement sur les disparités de traitement qui existent entre les différentes ARS et sur le défaut de pilotage de la tutelle.

Juan Navarro du SNPASS a pris la suite et a évoqué le fait que les personnels des ARS sont en résistance, contre la toute puissance des DG des ARS, et qu'il fallait que tous les représentants FO se trouvent sur leur chemin. Il a évoqué le mariage forcé entre le public et le privé au sein des ARS, mariage qui au bout de 14 ans d'existence va de mieux en mieux.

La question du développement de notre organisation est centrale, celle des prolongations de mandats de nos élus également et il s'inquiète du possible report des élections en 2026 le gouvernement ne se sentant pas en mesure d'assurer les élections en 2024 ... Il faut que toutes les forces syndicales FO discutent ensemble de cette question.



Bruno Gasparini pour le SNFOCOS a rappelé à la tribune l'unité de cette journée, dans toutes ses composantes, à l'image de FO. Si mariage forcé au début il y a eu, c'est un mariage réussi ! Il est revenu sur le cadrage qui depuis des années contraint l'ensemble de nos missions et réduit nos moyens. Il a rappelé que l'Etat récupère des économies sur le dos des salariés de la Sécu et les conséquences des baisses d'effectif qui entraînent des missions réparties et donc au final des conditions de travail dégradées.

Il est revenu sur les conséquences du télétravail sur les COG, avec notamment les restitutions de m2 et sur les rémunérations et leur cadrage par la tutelle.

Frédéric Neau est intervenu pour la section des organismes sociaux de la FEC pour évoquer la politique de destruction des accueils et l'offensive en cours contre la Sécurité sociale.

Après ce tour de tribune, Valérie Devillechabrolle, Directrice des Affaires publiques du groupe Klesia, partenaire de la journée ARS a fait une présentation sur le thème : « La protection sociale et la transition climatique » que vous trouverez [ici](#).



Frédéric Souillot, secrétaire général de Force Ouvrière a rejoint nos camarades et a rappelé à l'assemblée que FO est la maison de tous les FO public et privé et s'est réjoui d'accueillir cette journée, indiquant que c'était la première fois qu'il intervenait devant les camarades des ARS.

Il a évoqué les 2 jours de CCN qui venaient de se tenir à Bourges, 2 jours de travaux pour fixer la ligne de la maison Force Ouvrière pour les 6 prochains mois. Il est revenu sur la perte de pouvoir d'achat des travailleurs et sur celle des salariés de la Sécurité sociale en particulier. Il a rappelé les rustines que le gouvernement dégage : la vente à perte, la vente à prix coûtant, les divers chèques énergie et carburant ... Pour FO la réponse à l'inflation c'est l'augmentation des salaires ! Mais il semble que le gouvernement ne sache pas comment faire. Les attaques contre les salariés ne cessent pas : réflexion sur l'allongement du délai de carence des arrêts de travail à 5 jours, gel du point d'indice des fonctionnaires ...

Pour FO, la bagarre essentielle c'est la remise en place de l'échelle mobile des salaires. Frédéric Souillot est revenu sur la réforme des retraites et sur la décision de FO de quitter l'intersyndicale. Il faut que FO reprenne la main sur les revendications sur tous ces sujets pour éviter que le gouvernement ne détricote ce qu'on a construit en 75 ans, notamment la sécurité sociale. Ainsi il est prévu de continuer d'attaquer cette réforme en organisant des meetings et des AG pour peser sur les 13% de décrets d'application qui manquent encore.

La journée ARS s'est poursuivie par un déjeuner convivial et les travaux autour de la question des CACTS (rappel des moyens, missions, composition et fonctionnement).

Karine Gillard pour la Délégation SNFOCOS



[Retrouvez les photos de cette journée dans notre album Flickr](#)



BRANCHE RECOUVREMENT

FLOTTE AUTOMOBILE

Après avoir pris connaissance du contenu et des annexes de la nouvelle Lettre Collective (LC) du 20 septembre 2023, les Inspecteurs du Recouvrement du SNFOCOS s'élèvent contre cet affront supplémentaire infligé aux salariés.

Ainsi dès le 22 septembre, le SNFOCOS faisait paraître [un Flash Info](#) sur les nouvelles modalités de gestion de la flotte automobile des Inspecteurs du Recouvrement.

Vous retrouverez ce jour, [la Lettre de la Michodière spéciale Branche Recouvrement : « Nouvelles modalités de gestion de la flotte automobile : dérapage incontrôlé ? »](#) qui en reprend le détail.



INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

NOUVELLES MODALITÉS DE GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

A l'heure où toutes les organisations syndicales nationales dénoncent l'absence de négociation sur les revendications salariales et annoncent le boycott des réunions Ucars, le contenu et les annexes de la nouvelle Lettre Collective du 20 septembre 2023 sont un affront supplémentaire infligé aux salariés.

Retour en 2018 sur des dispositions dont nous avons obtenu la suppression ou la modification au fil des 4 versions successives de la LC 2018-0057 :

- Kilomètres Domicile – Urssaf : : considérés comme professionnels en usage professionnel mais comme personnels en cas d'usage mixte
- Retour de nouvelles formulations vagues permettant de menacer de sanctions disciplinaires
- Retour du refus du remboursement du carburant pris à l'étranger...

Des innovations « déconcertantes » :

- En cas de mise à disposition d'un véhicule électrique à usage strictement professionnel obligation d'installer une borne de recharge au domicile privé du salarié
- Décompte d'un avantage en nature (sur une base non précisée) pour ces mêmes utilisateurs, pour les frais liés aux maintenances préventives et curatives de cette borne de recharge imposée pour recharger un véhicule à usage strictement professionnel...

Et ce ne sont malheureusement que quelques exemples parmi tant d'autres qui ne peuvent en aucun cas être acceptés en l'état.

L'étude exhaustive de cette Lettre Collective et de ses annexes est en cours et nous ne manquerons pas de rendre et de dénoncer chacune des dispositions inacceptables, contraires à l'intérêt des usagers et au droit, afin d'obtenir les modifications indispensables, comme nous l'avons déjà fait en 2018.

FLASH INFO

22 septembre 2023

www.snfocos.org - snfocos@snfocos.fr - 2 rue de la Michodière 75002 Paris - 01 47 42 31 23



PRATICIENS CONSEILS

UN EFFET DE MANCHE DE LA CGC POUR UN MARCHÉ DE DUPES

Nos confrères du syndicat SGPC viennent de se féliciter d'avoir signé, seuls, l'accord d'une augmentation de 1.5% de la valeur du point au premier juillet et de la prime de partage de la valeur.

Rappelons d'emblée que cette signature isolée, cet effet de manche, ne change rien et ne rend pas cette augmentation applicable sans l'accord des syndicats représentatifs sur les collègues employés et cadres (Cfdt, Cgt et FO).

Rappelons que le même jour le gouvernement annonçait :

- L'augmentation de 4.6% au 1er avril 2024 du RSA
- L'augmentation de 5.2% au 1er janvier 2024 des pensions de retraites (après une hausse de 4.8% entre début 2022 et début 2023)
- L'augmentation de 4.4% en moyenne pour les fonctionnaires (1.5% d'augmentation du point, mesures pour les bas salaires et ajout de 5 points à tous au 1er janvier 2024)

Le respect des salariés, de tous les salariés (employés, cadres, praticiens conseils et agents de direction) passe par la non-acceptation de mesures au rabais.

Au SNFOCOS, nous sommes solidaires des autres catégories. Et à ce titre pour tous nous refusons l'aumône. Il nous faut « Tenir ensemble » (comme nous le répète la CNAM !). En conséquence de quoi : OUI ! Nous disons NON ! Restriction des effectifs sur la COG et restriction salariale. C'est non, trois fois non.

Vos élus SNFOCOS

« Il n'y a qu'une façon d'échouer : c'est d'abandonner avant d'avoir réussi ».

Georges Clemenceau



INC MALADIE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur Général,

Nous savons parfaitement que nous sommes dans une INC et que les négociations salariales relèvent d'une RPN avec l'UCANSS.

Cependant, puisqu'il s'agit d'une INC sur la branche Maladie, entendez que jamais autant d'agents n'ont, lors de leurs entretiens individuels, fait part de leurs difficultés à boucler leurs fins de mois. Jamais autant d'agents n'ont directement réclamé une mesure salariale juste pour pouvoir couvrir les dépenses de la vie.

Jamais, les agents de direction n'ont été à ce point interpellés pour savoir ce qu'ils peuvent faire pour augmenter les salaires en demandant si « là-haut » ils savent comme c'est dur de vivre avec une telle hausse du coût de la vie.

Alors, Monsieur le Directeur Général, puisque vous faites partie de ceux qui sont perçus comme étant « là-haut », nous vous portons ce message, dont la résolution ne se limite pas à simplement dire qu'il n'y a qu'à signer l'insipide augmentation salariale proposée par l'UCANSS.

Pour revenir, plus précisément sur cette COG, il semblerait qu'il faille s'en satisfaire car elle est « moins pire » que la précédente.

La présentation de la COG que vous avez diffusée pour être présentée dans les organismes, met en exergue dès la première page les « *2,4 % seulement de frais de gestion* ».

Cela rappelle cruellement que les baisses d'effectif et les très faibles revalorisations salariales sont un des arguments forts mis en avant. Une réussite réalisée sur le dos des agents et non grâce au personnel de la branche Maladie.

En plus, la possibilité offerte par l'UCANSS d'accueillir 2 000 alternants dans le Réseau permettra d'avoir de la main d'œuvre à *pas cher* et si nous ne remettons pas en cause le principe de l'accompagnement de ces étudiants, nous dénonçons leur affectation sur des postes où des embauches auraient dû avoir lieu.

Il n'y a qu'à regarder les offres qui sont mises en ligne sur les réseaux sociaux pour voir comment les directions se sont précipitées pour profiter de cette aubaine.

La COG donc, que vous avez négociée et qui nous lie à l'État, porte donc 3 priorités (plus une transverse), 6 axes au travers de 20 fiches thématiques et 61 indicateurs de résultats.

En particulier, nous nous interrogeons sur le devenir de nos accueils. Année après année, les accueils de proximité ont été fermés et la COG mentionne qu'il convient d'avoir une approche territoriale en lien, en particulier, avec l'implantation des France Services. « *L'implantation (...) des France Services doit amener à repenser la synergie entre les deux réseaux* ».

Le SNFOCOS s'inquiète de la mise en avant des France Services, dont la qualité de réponse reste très perfectible et pouvez-vous nous indiquer si les France Services ont vocation à suppléer nos accueils de proximité et qu'ainsi nous nous orientons vers une fermeture de ceux-ci ?

La COG s'attend à des gains de productivité sur tous les processus majeurs qui concernent en particulier les services de base, au travers de gains attendus grâce aux nouveaux applicatifs annoncés. Plus de 3 400 ETP de gain d'efficacité sont ainsi attendus.

Vous annoncez le redéploiement de 430 ETP en renforcement de la fonction Système d'Informations. Ces ETP sont fléchés vers la CNAM et n'iront pas renforcer les services Informatiques des organismes, qui sont fortement sollicités avec la généralisation du télétravail où il n'est pas possible d'aller sur un autre ordinateur en cas de problème technique.

Les services Informatiques vont être soumis à davantage de contraintes afin d'améliorer leurs performances, d'optimiser leurs méthodes de travail et de s'assurer que les solutions informatiques qu'ils développent répondent aux exigences tout en étant efficaces. Tout cela, malgré des ressources en personnel limitées, une rémunération modeste et l'absence d'opportunités de progression professionnelle significatives.

Le SNFOCOS souhaite savoir quelle stratégie RH va être développée pour préserver d'une part, la continuité des activités et d'autre part, mettre en œuvre les évolutions demandées aux SI ?

Allez-vous réinternaliser l'ensemble des développements ?

Comment comptez-vous opérer pour « redéployer les ressources induites par les actions prioritaires vers le renforcement de la fonction SI » alors que ces métiers nécessitent une technicité et un niveau de compétences certains ?

Enfin, puisque « l'alpha et l'oméga » de la période actuelle reste l'insuffisance de nos salaires, l'Axe 6 qui porte sur la performance de la Branche invite à « une politique RH attractive et adaptée à l'évolution des métiers ».

Le SNFOCOS ne peut que vous demander d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible en veillant à obtenir les enveloppes budgétaires nécessaires pour une politique salariale juste et respectueuse des salariés et qui permettent de rendre à nouveau nos métiers attractifs.

Quelles mesures concrètes allez-vous mettre en œuvre ?

Jean-Christophe Balsan, secrétaire national du SNFOCOS pour la délégation du SNFOCOS



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

TRACT INTERSYNDICAL

MOBILISATION DU 13 OCTOBRE 2023



Le 13 octobre, à la Sécurité sociale, face au mépris du gouvernement et de l'Ucanss, tous et toutes en grève pour nos salaires !

Pour 2022, une maigre augmentation de la valeur du point de 3,5% au 1er octobre a été attribuée au forçeps aux agents de la Sécurité sociale, alors même que l'inflation était de 5,2%.

Cette année, l'employeur a proposé 1,5% au 1er juillet alors que l'inflation se situerait à la fin de l'année à 5%, ainsi qu'une prime de partage de la valeur défiscalisée, désocialisée et non pérenne qui exclue un tiers des agents.

Ces réponses de l'employeur sont bien en dessous des revendications des agents confrontés à 2 ans d'inflation extraordinaire et à l'augmentation inédite des coûts de l'énergie, de l'alimentation ou encore du logement.

C'est inacceptable ! D'autant plus que le projet du ministère et de l'Ucanss était à prendre ou à laisser, sans aucune négociation possible. En conséquence, aucune organisation syndicale n'a signé les accords soumis à signature pour les Employés et Cadres et les Agents de Direction.

Depuis le 19 septembre, jour de la dernière séance de négociation Salaires, l'Interfédérale a décidé de ne plus entrer dans la discussion avec l'Ucanss/Comex sur les différents thèmes de négociation qui sont à l'ordre du jour. Cette discussion ne reprendra que si elle a des réponses nouvelles et positives sur les trois revendications qu'elle porte.

Depuis, dans un nombre croissant d'organismes, les militants prennent des initiatives dans l'unité des Organisations Syndicales et en lien avec le personnel en défense des revendications (boycott des négociations locales, assemblée générale des salariés par exemple).

Alors que le gouvernement demande à toutes les entreprises d'augmenter les salaires pour permettre aux travailleurs de surmonter l'augmentation du coût de la vie, il n'applique pas ses recommandations pour les personnels qui dépendent de sa tutelle et donc de son cadrage budgétaire !

Pour autant, le coût de la vie prend un essor tel que nombreux travailleurs passent en dessous du seuil de pauvreté et que de nombreux salariés de la Sécurité sociale ne savent plus comment subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Ils exigent d'être considérés à la hauteur de leur investissement et refusent de voir leurs conditions d'existence se dégrader !

Le 13 octobre 2023, un appel à la grève, dans lequel s'inscrit l'intersyndicale en France, porte certaines de nos revendications, à savoir : L'AUGMENTATION DES SALAIRES par l'ouverture de négociations dans les entreprises.

Dans ce contexte, l'Interfédérale CGT, FO, CFTD, CFTC, SNETOSSA CFE-CGC, à la Sécurité sociale, appelle tous les salariés de l'institution à se mettre massivement en grève pour porter haut et fort notre triptyque revendicatif :

- Une véritable augmentation de la valeur du point au 1er janvier 2023 qui a minima, tienne compte du niveau d'inflation,
- L'attribution d'enveloppes budgétaires permettant la négociation d'une classification qui revalorise les coefficients, reconnait les compétences et autorise un réel déroulement de carrière,
- Le relèvement de la part employeur à 60% dans le financement de la complémentaire santé, avec un budget complémentaire de 34 millions d'Euros soit 0,6% de la masse salariale.

**Contre l'austérité, Pour les salaires
Tous et toutes en grève et dans les rassemblements
le 13 octobre 2023 !**

JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS LE 6 OCTOBRE 2023

OBSERVATOIRE OCIRP – TABLES RONDES



Observatoire **OCIRP** SALARIES AIDANTS

En partenariat avec :



Tables rondes :

« Salariés aidants : coût ou richesse pour l'entreprise ? »

Présentation de l'Observatoire OCIRP/ Viavoice Salariés aidants 2023



EMISSION EN DIRECT

le 6 octobre 2023 de 10h30 à 13h00
en direct de la Maison de la Radio
et de la musique

Table ronde n°1 de 10h30 à 11h30
Salariés aidants : quelles réalités ?

Table ronde n°2 de 11h45 à 12h45
Salariés aidants : quelles solutions ?

Avec le soutien de radiofrance

Inscription **CLIQUEZ ICI**



UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE À GESTION PARITAIRE,
RÉGIE PAR LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
17, RUE DE MARGNAN • CS 50 003 • 75008 PARIS • TÉL.: 01 44 56 22 56



OCIRP.FR

BAROMÈTRE 2023 : SANTÉ DES SALARIÉS ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

SYNTHÈSE DU COMPTOIR MALAKOFF HUMANIS



La 14^{ème} édition du baromètre « Santé des salariés et qualité de vie au travail » réalisé par Ipsos, observe de nouveau un état de santé général stable chez les salariés. Cependant, il révèle une réalité plus nuancée. En effet derrière cette tendance se cachent la dégradation de la santé mentale et l'augmentation des maladies chroniques.

[Veuillez retrouver ici la synthèse de l'étude par le Comptoir Malakoff Humanis.](#)



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le
SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

9 octobre 2023 :
CPP ACERC

10 octobre 2023 :
CPP Encadrement

Bureau National

13 octobre 2023 :
Mobilisation
intersyndicale

18 octobre 2023 :
RPN Travail de nuit
et astreintes dans
les UGECAM

24 octobre 2023 :
RPN Transfert
Centres de Santé
aux UGECAM

25 octobre 2023 :
INC Recouvrement

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

